Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis

PRÉSENCES :

monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
madame la mairesse suppléante Suzanne Décarie, conseillère de la ville
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse suppléante d'arrondissement madame Suzanne Décarie déclare la séance ouverte à 19 h 06.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

La mairesse suppléante, madame Suzanne Décarie fait l'annonce du choix des projets *Transformons nos parcs* qui ont été retenus dans le cadre de la consultation publique auprès des citoyens. Les projets retenus sont :

- Pour RDP : projet concernant le parc Ernest-Rouleau, dénommé « Fenêtre sur la rivière »;
- Pour PAT : le projet concernant le site en arrière de la maison de culture, dénommé « Halte culturelle ».

La mairesse suppléante tient à remercier tous les citoyens qui ont participé à cette initiative et contribué aux divers ateliers pour bonifier les projets présentés.

Ensuite, la mairesse suppléante rappelle que l'arrondissement invite tous les citoyens à participer massivement à la collecte des denrées alimentaires dans l'un des douze (12) lieux prévus sur le territoire à cet effet.

Par ailleurs, madame Décarie invite les citoyens à participer à la première édition de l'activité « Noël au Village » qui se déroulera le 15 décembre prochain de 13 h 30 à 21 h au parc St-Joseph. Elle indique que des activités gratuites seront offertes pour cette occasion à tous les participants.

Enfin, la mairesse suppléante informe les citoyens de l'ouverture officielle de la Maison des jeunes de PAT le 17 décembre prochain.

CA18 30 12 0405

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 4 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2018, tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA18 30 12 0406

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018 À 19 H - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018, À 8 H 30

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2018, à 8 h 30.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur l'adoption du PP-119 à la suite de la consultation publique;
- Deux questions sur la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis;
- Une question sur le déneigement concernant les copropriétaires du 16260, avenue Victoria;
- Deux questions sur la modification du stationnement sur la rue Jules-Helbronner;
- Une question sur les travaux sur le boulevard Gouin;
- Un commentaire sur le portrait d'audit sur le secteur St-Joseph – aménagements sécuritaires.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel informe les citoyens de la décision du conseil d'arrondissement de nommer la patinoire du parc Jeanne-Lapierre en l'honneur de Danyk Sauvé. Une plaque a été installée à cet effet. Monsieur le conseiller Gilles Déziel indique que ce choix a été fait pour saluer la bravoure de ce jeune enfant dans sa lutte contre le cancer du cerveau.

Ensuite, il mentionne que dix (10) patinoires seront aménagées pour du patinage libre dans divers parcs et onze (11) le seront également pour la pratique du hockey, sur le territoire de l'arrondissement pendant la période hivernale.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà informe les citoyens qu'il dépose une motion pour approbation au conseil d'arrondissement, pour le démantèlement de la bordure de béton sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56e Avenue. Cette motion fera l'objet d'un vote lors de la prochaine séance ordinaire du mois de février.

Il mentionne que le conseil d'arrondissement n'a jamais approuvé le fait que cette bordure soit érigée à cet endroit. Il invite les collègues à se prononcer sur cette motion.

Monsieur le conseiller Richard Guay informe les citoyens propriétaires d'animaux de la publication par l'arrondissement d'un nouveau guide sur la gestion animalière qui présentera les différents droits et

obligations pour ces propriétaires (nombre de chiens et chats admissibles, les parcs à chiens et le coût et le lieu où se procurer les permis).

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine informe les citoyens des activités organisées par l'arrondissement dans le cadre de la politique de saines habitudes de vie. En particulier, elle invite les citoyens à participer aux activités de raquette urbaine dans divers parcs (St-Joseph, Pierre-Paillet, Marcel-Léger), de patin à la belle étoile au parc Daniel-Johnson (en janvier et février), de glissades aux parcs St-Jean Baptiste et Don Bosco, sans compter les activités musicales qui sont aussi prévues. Elle invite les citoyens à consulter le site de l'arrondissement pour plus d'informations.

Madame la conseillère Lisa Christensen demande la collaboration des citoyens pour faciliter les opérations de déneigement pendant la période hivernale. Elle les invite à respecter les panneaux de signalisation, à éviter de mettre des ordures ou tout autre objet sur le trottoir qui pourrait gêner les opérations de déneigement.

Elle informe aussi les citoyens que les membres du conseil sont à leur disposition s'ils ont besoin de leur faire part de certaines problématiques au sujet du déneigement. Enfin, elle invite les citoyens à consulter l'application infoneigne.ca ou sur le site de Ville de Montréal.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà dépose une motion pour le démantèlement de la bordure de béton sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 56e Avenue.
- Un citoyen dépose une photo en lien avec le projet particulier numéro 119.
- Un citoyen dépose un plan de localisation ainsi que des photos relatives à sa demande pour permettre de disposer de la neige.
- Une citoyenne dépose une pétition concernant l'avis d'interdiction permanente de stationner sur la rue Jules-Helbronner Sud du 1er décembre au 1er avril.
- Une représentante de l'organisme Tandem dépose un rapport des audits piétonniers du secteur du St-Joseph.

CA18 30 12 0407

APPROUVER - DEMANDES DE RECONNAISSANCE - 36 ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PÉRIODE - 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, les demandes de reconnaissance des 33 organismes à but non lucratif suivants et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

01. Association bénévole de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est (C)
02. Association de soccer de Pointe-aux-Trembles (B)
03. Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles (C)
04. Association italienne d'aide aux personnes âgées de Rivière-des-Prairies (B)
05. Boscoville (C)
06. Centre d'aide et de développement de la famille de l'Est de Montréal (C)
07. Cercle des fermières de Rivière-des-Prairies (B)
08. Cercle des fermières du Bout-de-l'île (B)
09. Chevaliers de Colomb - conseil 2759 Montréal-Est (C)
10. Club de l'âge d'or Butterfly de Rivière-des-Prairies (B)
11. Club de l'âge d'or Fiamme d'Oro (B) affilié au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC)
12. Club de patinage artistique Rivière-des-Prairies (B)
13. Club optimiste Montréal-Colombo (C)
14. Club optimiste Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles (C)
15. Club sport Bocce Rivière-des-Prairies (B)

16. Comité de citoyens du parc Pasquale-Gattuso (B) affilié au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes (CRAIC)
17, Comité de soutien du corps de cadets 2908 Beauvoir (B)
18. Demi-marathon de la Pointe-de-l'île (B)
19. Guides du Canada - secteur Pointe-aux-Trembles (B)
20. Groupe folklorique abruzzesse âge d'or Rivière-des-Prairies (B)
21. Jardins les arpents verts (B)
22. Je réussis (C)
23. Les Boules de l'île (B)
24. Les Doyens de Rivière-des-Prairies (B)
25. Ligue navale du Canada - succursale de Pointe-aux-Trembles (B)
26. Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (C)
27. Pointe-aux-Fêtes (B)
28. Popote roulante Les bons mangeurs (C)
29. Regroupement des jardins communautaires des Trembles (B)
30. Ringuette 96 Montréal-Nord (B)
31. Union métropolitaine des sans-filistes (C)
32. 155è Groupe Scout Ste-Germaine Cousin (B)
33. 266è Groupe scout Pointe-de-l'île (B)

De plus, approuver les demandes de reconnaissance des 3 organismes à but non lucratif suivants, conditionnel à ce que les ajustements nécessaires à leur structure soient effectuées d'ici le 31 décembre 2019, pour se conformer aux critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance.

01. Juni-sport (B)
02. Comité de citoyens du parc Marie-Claire Daveluy (B)
03. Comité de citoyens du parc Samuel-Morse (B)

ADOPTÉ

12.01 1184561002

CA18 30 12 0408

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT OCTROYÉ - FIRME ST-GELAIS MONTMINY ET ASSOCIÉS - (ANCIENNEMENT NOMMÉE GIRARD, CÔTÉ, BÉRUBÉ, DION ARCHITECTES INC.) - SERVICES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS - ARCHITECTURE - ARCHITECTURE DE PAYSAGE - INGÉNIERIE - CONCEPTION ET RÉALISATION - PAVILLON DE PARC - ET - AUTRES AMÉNAGEMENTS - AMÉNAGEMENT - PREMIÈRE PHASE - PLAGE DE L'EST

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au contrat octroyé à la firme St-Gelais Montminy et associés (anciennement nommée Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes inc.), au montant de 79 693,64 $, taxes incluses pour les services professionnels additionnels en architecture, en architecture de paysage, et en ingénierie (structure, civil, mécanique et électrique) pour la conception et la réalisation d'un pavillon de parc et divers autres aménagements pour l'aménagement de la première phase de la plage de l'Est, et faisant passer la dépense totale du contrat de 184 560,21 $ à 264 253,85 $ taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1162726019

CA18 30 12 0409

OCTROI - CONTRAT - E2R INC. - AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE MULTIFONCTIONNELLE DANS LE PARC DE LA COULÉE GROU - 132E AVENUE - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-31 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme E2R inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 207 598,86 $, taxes incluses pour des travaux d'aménagement d'une aire multifonctionnelle au parc de la Coulée Grou, conformément à l'appel d'offres public RP-PARC18-31 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 242 873,75 $, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le projet sera financé à 20,2 % par le Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) et à 79,8 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1184281043

CA18 30 12 0410

PROLONGATION - CONTRAT - LE BERGER BLANC INC. - SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE DE FAÇON AUTONOME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 15-14871

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une deuxième prolongation de 12 (douze) mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019, du contrat conclut avec la compagnie Le Berger Blanc inc., pour assurer le service de fourrière animale de façon autonome sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, suite à l'appel d'offres public numéro 15-14871, et conformément aux dispositions de cet appel d'offres;

D'autoriser une dépense maximale de 174 000 $ toutes taxes incluses pour l'année 2019. Le coût réel dépendra de l'indexation du contrat selon l'IPC à la fin de l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1171528004

CA18 30 12 0411

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - RÉALISATION DU PROGRAMME ECO-QUARTIER - DURÉE D'UNE ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019 - AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT - APPROUVER UNE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 208 288$ à Éco de la Pointe-aux-Prairies pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2019, dans le cadre du programme Éco-quartier;

D'autoriser un virement de crédit à cette fin;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1184939003

CA18 30 12 0412

AJUSTEMENT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES, CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ET ENTRETIEN SANITAIRE ET TRAVAUX MINEURS, AINSI QUE POUR LA GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 629 526 $ pour l'année 2019, pour la gestion des programmes "Activités de loisirs", "Club de vacances", "Club sportif et activités physiques", "Accueil et surveillance", "Entretien sanitaire et travaux mineurs" ainsi que pour la gestion du Centre communautaire Roussin. La contribution financière est répartie comme suit :

Programme Accueil et surveillance: 67 661 $
Programme Activités de loisirs: 11 990 $
Programme Club sportif et activités physiques: 41 770 $
Programme Club de vacances: 31 567 $
Programme Entretien sanitaire et travaux mineurs: 339 113 $
Gestion Grand centre: 137 425 $

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1144561001

CA18 30 12 0413

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0388) avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies;

D'octroyer une contribution financière de 76 362 $ pour l'année 2019 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme "Jeunesse";

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1131790001

CA18 30 12 0414

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA14 3002 0018) avec le Centre de promotion communautaire Le Phare inc.;

D'octroyer une contribution financière de 19 090 $ pour l'année 2019 pour le programme Jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1131790003

CA18 30 12 0415

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - C.A.R.P. (CLUB AQUATIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES) - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente pour la prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0376) avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies);

D'octroyer une contribution financière de 37 445 $ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes "Club sportif et activités physiques" et "Club de vacances" répartie comme suit:

Club sportif et activités physiques : 31 407 $
Club de vacances : 6 038 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1131790004

CA18 30 12 0416

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES, DU VOLET AQUATIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 30 10 0377) avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le volet aquatique;

D'octroyer une contribution financière de 19 833 $ pour l'année 2019 répartie comme suit :

Programme Club de vacances : 6 076 $
Programme Club sportif et activités physiques : 13 757 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1131790005

CA18 30 12 0417

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 30 10 0379) avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'octroyer une contribution financière de 13 782 $ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1131790006

CA18 30 12 0418

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES ACCUEIL ET SURVEILLANCE, ACTIVITÉS DE LOISIRS, CLUB DE VACANCES ET CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0382) avec Loisirs communautaires Le Relais du Bout;

D'octroyer une contribution financière de 105 629 $ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes "Activités de loisirs", "Club de vacances", "Club sportif et activités physiques" et "Accueil et surveillance", répartie comme suit:

Programme Accueil et surveillance: 48 561 $
Programme Activités de loisirs: 24 809 $
Programme Club de vacances: 25 703 $
Programme Club sportif et activités physiques: 6 556 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.11 1131790008

CA18 30 12 0419

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - CLUB GYMNACENTRE INC. - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0381) avec le Club Gymnacentre inc.;

D'octroyer une contribution financière de 19 902 $ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Club sportif et activités physiques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1131790010

CA18 30 12 0420

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION AVEC LE CLUB D'HALTÉROPHILIE DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CLUB SPORTIF ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention de partenariat (CA13 3010 0380) avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 6 023 $ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme "Club sportif et activités physiques";

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1131790011

CA18 30 12 0421

CONCLUSION - ENTENTE MODIFIANT À NOUVEAU - CONVENTION - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - AFIN DE PROLONGER D'UN AN SA DURÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ANNÉE 2018 - EN PROVENANCE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 398 $ pour l'année 2018, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et la modification à la convention en cours à cette effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par le Service de la Diversité sociale et des sports.

D'approuver l'entente de prolongation d'un an de la convention (CA 12 30120426), avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc.;

D'octroyer une contribution financière de 188 583 $ pour l'année 2019, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.14 1121312004

CA18 30 12 0422

VERSEMENT - MONTANT - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE RÉGION EST DE MONTRÉAL - À TITRE DE FIDUCIE, PROVENANT DU DOSSIER PRIORITAIRE DE LA PRÉVENTION DE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De verser un montant de 23 900 $, incluant les frais de gestion de 2% (478 $) à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe Région Est de Montréal, qui agira à titre de fiduciaire de cette somme, et ce, dans le cadre du dossier prioritaire de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

ADOPTÉ

20.15 1187740011

CA18 30 12 0423

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 5 octobre 2018.

ADOPTÉ

30.01

CA18 30 12 0424

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 19 septembre 2018.

ADOPTÉ

30.02

CA18 30 12 0425

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CORPS DE CADETS 2908 BEAUVOIR - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE POUR ET AU NOM DU COLLECTIF DE DÉPANNAGE DES FÊTES RDP - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 350 $ au Corps de cadets 2908 Beauvoir afin d'offrir des activités complémentaires au programme de cadets.
- 1000 $ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour et au nom du Collectif de dépannage des Fêtes RDP pour la distribution de paniers de Noël.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1184860022

CA18 30 12 0426

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFIER - SOUTIEN FINANCIER - PROGRAMME DE SUBVENTION DE GESTION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - 2019 - AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle non récurrente jusqu'à un montant maximal de 4 000 $ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de contribuer au programme des gestion des produits d'hygiène durables pour l'année 2019;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1184939004

CA18 30 12 0427

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - OCTOBRE 2018 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 22 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 2018 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - OCTOBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'octobre 2018 et en matière de ressources financières pour la période du 22 septembre au 26 octobre 2018;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'octobre 2018 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2018.

ADOPTÉ

30.05 1184230014

CA18 30 12 0428

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E164

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA18-E164, intitulé « Règlement autorisant un emprunt 3 080 000 $ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1184939002

CA18 30 12 0429

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E164 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT 3 080 000 $ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E164 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 080 000 $ pour la réalisation de travaux de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.02 1184939002

CA18 30 12 0430

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E165

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA18-E165 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1184230013

CA18 30 12 0431

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E165 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 $ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E165 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 $ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.04 1184230013

CA18 30 12 0432

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E166

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA18-E166, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 $ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.05 1184281055

CA18 30 12 0433

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E166 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 889 000 $ POUR LE PROGRAMME DE LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES, DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E166, intitulé « Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA18-E166, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 $ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.06 1184281055

CA18 30 12 0434

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E167

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement d'emprunt RCA18-E167, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 686 000 $ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.07 1181528005

CA18 30 12 0435

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E167 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 686 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA18-E167 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 686 000 $ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.08 1181528005

CA18 30 12 0436

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-122 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault, district de Pointe-aux-Trembles » et fixation de la date de consultation publique.

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 29 janvier 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.09 1186425008

CA18 30 12 0437

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-120

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, relativement au premier projet de résolution numéro PP-120 intitulé « Projet particulier visant à permettre la transformation et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 12157, rue Notre-Dame Est, aux fins de l'usage principal « bureau » ainsi que la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot 1 260 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.10 1180565016

CA18 30 12 0438

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, relativement au premier projet de résolution numéro PP-80-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-80 afin de normaliser les usages et d'autoriser les travaux de transformation du bâtiment et des aires de stationnement pour le bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.11 1183469022

CA18 30 12 0439

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, relativement au premier projet de résolution numéro PP-121 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel au 11855, avenue Lucien-Gendron, sur le lot projeté portant le numéro 6 257 940 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.12 1183469023

CA18 30 12 0440

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-034

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.13 1186425005

CA18 30 12 0441

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-005

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.14 1186425006

CA18 30 12 0442

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-120

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'occupation d'un bâtiment situé au 12157, rue Notre-Dame Est aux fins de l'usage principal « bureau », la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot portant le numéro 1 260 435;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la résolution numéro PP-120 intitulé « Projet particulier visant à permettre la transformation et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 12157, rue Notre-Dame Est, aux fins

de l'usage principal « bureau » ainsi que la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot 1 260 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.15 1180565016

CA18 30 12 0443

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80-1

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-80-1 intitulé « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-80 afin de normaliser les usages et d'autoriser les travaux de transformation du bâtiment et des aires de stationnement pour le bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.16 1183469022

CA18 30 12 0444

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NOMÉRO PP-121

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel projeté au 11855, avenue Lucien-Gendron, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-121 intitulé « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel au 11855, avenue Lucien-Gendron, sur le lot projeté portant le numéro 6 257 940 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.17 1183469023

CA18 30 12 0445

ADOPTION - AVEC MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-034

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues à l'intérieur de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 6 novembre 2018, ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA09-Z01-034 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.18 1186425005

CA18 30 12 0446

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-005

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), tel que modifié [ci-après « le Règlement sur les PIIA»], de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-PIIA01, soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 6 novembre 2018, ainsi que la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter, le règlement numéro RCA09-PIIA01-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) dont l'objet concerne des dispositions relatives à l'affichage dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.19 1186425006

CA18 30 12 0447

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30085

VU l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

VU l'avis de motion du présent règlement donné à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018 et l'adoption du projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA18-30085 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.20 1182468010

CA18 30 12 0448

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption et le dépôt du projet de règlement à la séance du 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le règlement numéro RCA18-30086 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) ».

ADOPTÉ

40.21 1184860019

CA18 30 12 0449

ADOPTION - RÉGLEMENT NUMÉRO RCA18-30087

VU les articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2018 et l'adoption du projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA18-30087 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.22 1184281053

CA18 30 12 0450

ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-119

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 8085, avenue Octave-Pelletier, aux fins de l'usage « édicule mécanique pour la régulation des eaux usées » sur le lot portant le numéro 1 279 385;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 octobre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 octobre 2018, ainsi que l'adoption du second projet le 6 novembre2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-119 intitulé « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation aux fins de l'usage « édicule mécanique pour la régulation des eaux usées » d'un bâtiment situé au 8085, avenue Octave-Pelletier, sur le lot 1 279 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.23 1180565014

CA18 30 12 0451

DÉROGATION MINEURE - LOT NUMÉRO 5 613 189 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse suppléante d'arrondissement, madame Suzanne Décarie, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux article 166-2) et 192, paragraphe 1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la distance minimale requise entre une voie d'accès et une intersection, de même qu'au dégagement minimal requis par rapport à une emprise de rue, sur le lot portant le numéro 5 613 189 situé à l'angle sud-ouest de l'intersection formée par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Prince-Albert, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vincent Villeneuve, minute 401, en date du 16 novembre 2018, à savoir :

- Permettre l'aménagement d'une voie d'accès à une distance de 6,95 mètres des limites d'emprise de l'intersection formée par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Prince-Albert, plutôt qu'à une distance de 9 mètres, tel que prescrit par l'article 166-2) du Règlement de zonage (RCA09-Z01);

- Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement ayant un retrait de 2,03 mètres par rapport à la limite d'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, plutôt qu'un retrait minimal de 3 mètres, tel que prescrit par l'article 192, paragraphe 1 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

ADOPTÉ

40.24 1183469026

CA18 30 12 0452

DÉROGATION MINEURE - BÂTIEMENT RÉSIDENTIEL - 9752, BOUL. GOUIN EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

La mairesse suppléante d'arrondissement, madame Suzanne Décarie, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 100 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au pourcentage de la largeur de la façade atteignant la hauteur minimale exigée pour un bâtiment résidentiel situé au 9752, boulevard Gouin Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel que présenté sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 5 novembre 2018, à savoir :

- Permettre un bâtiment ayant une hauteur de deux (2) étages sur un minimum de 55 % de la largeur de sa façade, au lieu de 60 % (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 100).

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent que la porte de l'édicule couvrant les escaliers menant au sous-sol soit muni d'une porte de la même couleur que la porte principale de la résidence.

ADOPTÉ

40.25 1185270016

CA18 30 12 0453

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 12310, RUE SHERBROOKE EST - LOT NUMÉRO 1 261 997 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-117, projeté au 12310, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 261 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les perspectives et les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 octobre 2018.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	**Élément architectural**	**Fournisseur**	**Couleur / Modèle**
Blocs de béton	Façade	Permacon	Charbon / RocArt
Brique	Façade	Permacon	Noir Rockland / Melville Norman
Blocs de béton	Surlignage et Appui de fenêtre	Permacon	Gris universel fini meulé / Noble
Brique	Surlignage	Permacon	Gris Sterling / Melville Norman
Acier émaillé	Façade	Vickwest	Carbone 9740 / AD275
Acier émaillé	Façade	Vickwest	Argent QC07500 / AD275
Membrane élastomère	Toiture	Soprema	Blanc / Soprastar

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

L'implantation est illustrée sur le projet plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Benoît Desroches, en date du 16 octobre 2018, minute 18464.

L'aménagement du terrain est illustré sur le plan de plantation soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 octobre 2018.

ADOPTÉ

40.26 1183469024

CA18 30 12 0454

PIIA - PARC DE STATIONNEMENT - LOT NUMÉRO 5 613 189 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'aménagement d'un parc de stationnement sur le lot portant le numéro 5 613 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-ouest de l'intersection formée par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Prince-Albert, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur le plan Aménagement et éclairage du stationnement Saint-Jean-Baptiste, de même que sur les plans préparés par la Division de l'ingénierie – Section conception de parcs soumis et

estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 6 novembre 2018.

ADOPTÉ

40.27 1183469025

CA18 30 12 0455

PIIA - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 12300, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 14 de la section 104 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans d'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 12300, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 6 154 414, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'agrandissement est illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 octobre 2018.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	**Élément architectural**	**Couleur, compagnie**
Revêtement métallique	Façades	Beige tel qu'existant, Idéal revêtement
Revêtement métallique	Façades	Rouge tel qu'existant, Idéal revêtement
Volet anti-déflagration	Façades	Rouge tel qu'existant, Speciality venting
Acier	Portes	Rouge tel qu'existant
Aluminium	Persiennes de ventilation	Beige tel qu'existant

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.28 1185270014

CA18 30 12 0456

PIIA - BÂTIMENT COMMERCIAL - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 novembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'installation d'enseignes pour un bâtiment commercial situé au 12451, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot 4 046 345, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Les enseignes sont illustrées sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 4 octobre 2018.

ADOPTÉ

40.29 1185270015

CA18 30 12 0457

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 1115, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-016, autorisant l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, face au 1115, boulevard du Tricentenaire.

ADOPTÉ

40.30 1184281056

CA18 30 12 0458

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES À L'OPPOSÉ DE 718, 1ERE AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-017, autorisant l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, du côté opposé de la rue au 718, 1ère Avenue.

ADOPTÉ

40.31 1184281058

CA18 30 12 0459

ÉDICTER - ORDONNANCE - ÉTABLISSANT - ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT PRÈS DES ZONES DE TERRAIN DE JEUX AUX ABORDS DU PARC GÉRARD-PICARD - DISTRICT LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance OCA18-(C-4.1)-018 autorisant, sur le boulevard Rodolphe-Forget :

- l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30 sur une distance de 29 mètres vers le nord, immédiatement au nord de l'avenue Louis-Dessaulles;
- l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement interdit de 8 h à 22 h 30 sur une distance de 23 mètres vers le nord, à 91 mètres de l'avenue Louis-Dessaulles;
- de conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.32 1180040002

CA18 30 12 0460

ÉDICTER - ORDONNANCE - ÉTABLISSANT - MISE À SENS UNIQUE DU TOURNEBRIDE DE LA RUE JULES-HELBRONNER - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18-(C-4.1)-019, autorisant :

- La mise à sens unique de la circulation dans le sens anti-horaire, pour le tournebride de la rue Jules-Helbronner;
- D'interdire le stationnement en tout temps sur une distance de 41 mètres, entre les adresses 12430 et 12406 Jules-Helbronner;
- D'interdire le stationnement le lundi de 14 h 30 à 15 h 30 entre le 1er avril et le 1er décembre aux abords de l'îlot central;
- De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.33 1180040003

CA18 30 12 0461

APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2018 - ÉDICTION DES ORDONNANCES - AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2018.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(C-4.1)-004G** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA18-(B-3)-001G** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-1)-001G** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA18-(RCA09-Z01)-002G** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA18- (17-079)-001G** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA18-(P-3)-001G** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2018», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.34 1182971001

CA18 30 12 0462

RECOMMANDATION - CONGÉDIEMENT - RÉTROACTIVEMENT AU 15 OCTOBRE 2018 - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100072630 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De procéder au congédiement administratif d'un employé auxiliaire col bleu, portant le matricule 100072630, affecté à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, rétroactivement au 15 octobre 2018.

ADOPTÉ

50.01 1182700012

CA18 30 12 0463

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100029877 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100029877, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1182700013

CA18 30 12 0464

DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - MADAME LISA CHRISTENSEN ET MONSIEUR GILLES DÉZIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de la conseillère d'arrondissement madame Lisa Christensen et du conseiller d'arrondissement monsieur Gilles Déziel, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1185057004

CA18 30 12 0465

ADHÉSION - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - ACCEPTER - SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PMVI - DÉSIGNER - MAIRESSE SUPPLÉANTE ET GREFFIER À SIGNER CONVENTION

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison des travaux au poste du Bout-de-L'Île situé sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec une somme de 327 000 $;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été informé par Hydro-Québec lors d'une rencontre officielle tenue le 28 février 2017 de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et de processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générale de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour l'initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

Que l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

De demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée;

D'autoriser la mairesse suppléante et le greffier de l'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ

70.01 1184281057

CA18 30 12 0466

ACCEPTER - EN VERTU DE L'ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - OFFRE DE SERVICE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE AUX INTALLATIONS - ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE - AFIN DE PRENDRE EN CHARGE - GESTION DES RÉSERVATIONS - TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS (SOCCER, FOOTBALL, RUGBY, SPORTS DE BALLE) - SUR TERRITOIRE DE MONTRÉAL-CONCORDIA (NEUF EX-ARRONDISSEMENTS) - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs (soccer, football, rugby et sports de balle) sur le territoire de Montréal-Concordia (neuf ex-arrondissements) jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉ

70.02 1181609001

CA18 30 12 0467

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 30

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

_____

_____
Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2019.

_____
Suzanne Décarie
Mairesse suppléante d'arrondissement

_____
Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement